

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ACTION HUMANITAIRE D'URGENCE 2015

Centre de crise  
et de soutien



Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international

---

# CENTRE DE CRISE ET DE SOUTIEN

## Adresse visiteurs

(une pièce d'identité obligatoire)

1, rue Robert Esnault-Pelterie  
75007 Paris  
France

## Adresse postale

Centre de crise et de soutien  
37, quai d'Orsay  
75351 Paris  
France

## Secrétariat

+33 (0)1 43 17 74 17

## Urgence 24 h/24

+33 (0)1 53 59 11 00

E-mail : [alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr](mailto:alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr)

Site web : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

## Crédit photo couverture

© MAEDI/Centre de crise et de soutien

# SOMMAIRE

## PANORAMA GLOBAL DE L'ACTION HUMANITAIRE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE.....5

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) et la Mission pour l'action humanitaire (MAH)

La Direction des Nations unies, des Organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie

Un suivi et un appui financier aux agences des Nations unies et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La promotion et le renforcement du respect du droit international humanitaire et des principes de l'action humanitaire

La Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Distribution géographique

Partenaires

Les autres administrations

## L'ACTION HUMANITAIRE D'URGENCE : LES PROJETS FINANCÉS EN 2015..... 10

Crises majeures en 2015

Syrie

Irak

La crise migratoire dans les Balkans occidentaux

Autres crises par zones géographiques

Afrique

Moyen-Orient

Asie-Pacifique

Europe

## LE CADRE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE L'AIDE HUMANITAIRE FRANÇAISE.....16

Un engagement constant dans la construction d'une aide humanitaire européenne

Une réponse à l'urgence humanitaire en appui au dispositif des Nations unies

## LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS EN MATIÈRE HUMANITAIRE..... 18

La préparation du Sommet humanitaire mondial

L'appui au développement d'une capacité française de réflexion sur les questions humanitaires

Consolidation des partenariats existants : Groupe URD

Fonds Croix-Rouge

Les nouveaux partenariats

Les collectivités territoriales

Entreprises et partenariats privés

## RAPPORT FINANCIER DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2015 : BILAN DU FONDS

## D'URGENCE HUMANITAIRE (FUH)..... 21

Bilan global

Analyse de l'utilisation des fonds par types de crise

Analyse par zones d'intervention

Analyse par types d'intervention

Analyse des subventions aux ONG

Répartition des subventions par zones

Répartition des subventions par ONG

## GLOSSAIRE

<b>AAP</b>	Aide alimentaire programmée
<b>ARYM</b>	Ancienne République yougoslave de Macédoine
<b>AAVS-UOSSM</b>	Association d'aide aux victimes en Syrie, branche française de l'Union des organisations syriennes de secours médicaux
<b>AFD</b>	Agence française de développement
<b>AGNU</b>	Assemblée générale des Nations unies
<b>BCAH</b>	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
<b>CDCS</b>	Centre de crise et de soutien
<b>CEEAC</b>	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
<b>CERF</b>	<i>Central Emergency Relief Fund</i> (Fonds central d'intervention d'urgence)
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CICID</b>	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
<b>CNDA</b>	Cour nationale du droit d'asile
<b>CNH</b>	Conférence nationale humanitaire
<b>COGIC</b>	Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
<b>COHAFA</b>	<i>Council of the European Union's Working Party on Humanitarian Aid and Food Aid</i> (groupe de travail du Conseil de l'UE sur l'aide humanitaire et alimentaire)
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>DGM</b>	Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international
<b>ECHO</b>	Service de la Commission européenne à l'aide humanitaire et à la protection civile
<b>ECOSOC</b>	<i>United Nations Economic and Social Council</i> (Conseil économique et social des Nations unies)
<b>EPRUS</b>	Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires
<b>ESOL</b>	Établissement de soutien opérationnel et logistique
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la population
<b>FUH</b>	Fonds d'urgence humanitaire
<b>GHD</b>	<i>Good Humanitarian Donorship</i> (initiative sur les bonnes pratiques des donateurs de l'aide humanitaire)
<b>HCR</b>	Haut Commissariat pour les réfugiés
<b>MAEDI</b>	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
<b>MAH</b>	Mission pour l'action humanitaire (CDCS)
<b>MS</b>	Mission pour la stabilisation (CDCS)
<b>NUOI</b>	Direction des Nations unies, des Organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie
<b>OIM</b>	Organisation internationale pour les migrations
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>OI</b>	Organisation internationale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OTAN</b>	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>RDH</b>	Rapport sur le développement humain
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UNDAC</b>	<i>United Nations Disaster Assessment and Coordination</i> (équipe de coordination et d'évaluation en cas de catastrophes)
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>UNRWA</b>	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East</i> (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)

# PANORAMA GLOBAL DE L'ACTION HUMANITAIRE DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

L'action humanitaire vise à secourir les populations vulnérables, là où leur vie est menacée, où leurs besoins ne sont plus satisfaits, où leurs droits les plus élémentaires sont bafoués.

Pour la France, l'action humanitaire est d'abord l'expression d'une solidarité nécessaire vis-à-vis des victimes de catastrophes et de conflits armés. L'intervention de l'État dans le champ de l'action humanitaire internationale se justifie également d'un point de vue opérationnel, notamment dans les situations d'extrême urgence où les États, les organisations de la société civile et les personnes affectées ne disposent pas des capacités suffisantes pour intervenir sans délai avec les moyens requis.

L'action humanitaire constitue par ailleurs l'un des volets de l'action diplomatique de la France, qui agit pour prévenir et mettre un terme aux conflits, protéger les civils, et défendre le respect du droit international humanitaire et des droits de

l'homme partout dans le monde.

L'action humanitaire de la France s'inscrit dans le cadre global de l'aide au développement et poursuit, à travers des actions en faveur du développement économique et social des pays les moins avancés, les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

L'action humanitaire de la France se fait dans le strict respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et des directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des situations d'urgence complexes.

La Stratégie humanitaire de la République française (2012-2017) s'appuie également sur les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire approuvés à Stockholm et sur le Consensus européen sur l'aide humanitaire approuvé en 2007.

Enfin, l'action humanitaire de la France

s'inscrit également dans une action coordonnée plus globale, en coopération avec tous les acteurs humanitaires : les agences des Nations unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Union européenne (notamment la DG ECHO de la Commission européenne), les ONG et les bailleurs.

Pour répondre à ces défis, l'action humanitaire de la France est répartie au sein du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) entre le Centre de crise et de soutien (CDCS), la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI), et la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM).

## Le Centre de crise et de soutien (CDCS) et la Mission pour l'action humanitaire (MAH)

Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) s'est doté depuis 2008 d'un outil de gestion de crise qui permet de suivre l'évolution des risques et des menaces, et, dans un certain nombre de cas, de déclencher des opérations de secours. Directement placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, le Centre de crise et de soutien (CDCS) est compétent tant pour les crises humanitaires que consulaires et assure la coordination opérationnelle de l'ensemble des moyens de l'État déployés à l'étranger. Depuis 2015, il est aussi associé à la réponse aux actes terroristes sur le territoire national.

Au sein du CDCS, la Mission pour l'action humanitaire (MAH) coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux des ministères, les ambassades et les représentations permanentes auprès

des organisations internationales. Elle construit cette réponse avec les différents partenaires : ONG, bailleurs de fonds, Direction générale à l'aide humanitaire et à la protection civile de la Commission européenne (DG ECHO),

agences des Nations unies, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, etc.

En cas d'urgence humanitaire, et à la demande du pays affecté, la MAH apporte son soutien financier à des



Séisme au Népal : livraison de fret humanitaire (avril 2015) © MAEDI

opérateurs civils, habitués aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le terrain des moyens matériels et humains. Elle délimite les contours de la réponse française sur la base d'une évaluation des besoins prioritaires des populations. Pour ce faire, elle s'appuie, entre autres moyens, sur un réseau de correspondants humanitaires présents dans chaque ambassade. Ces derniers participent à l'évaluation des besoins et assurent le suivi des actions mises en œuvre. Outre les situations humanitaires d'urgence, la MAH intervient de façon croissante dans le cadre des crises durables.

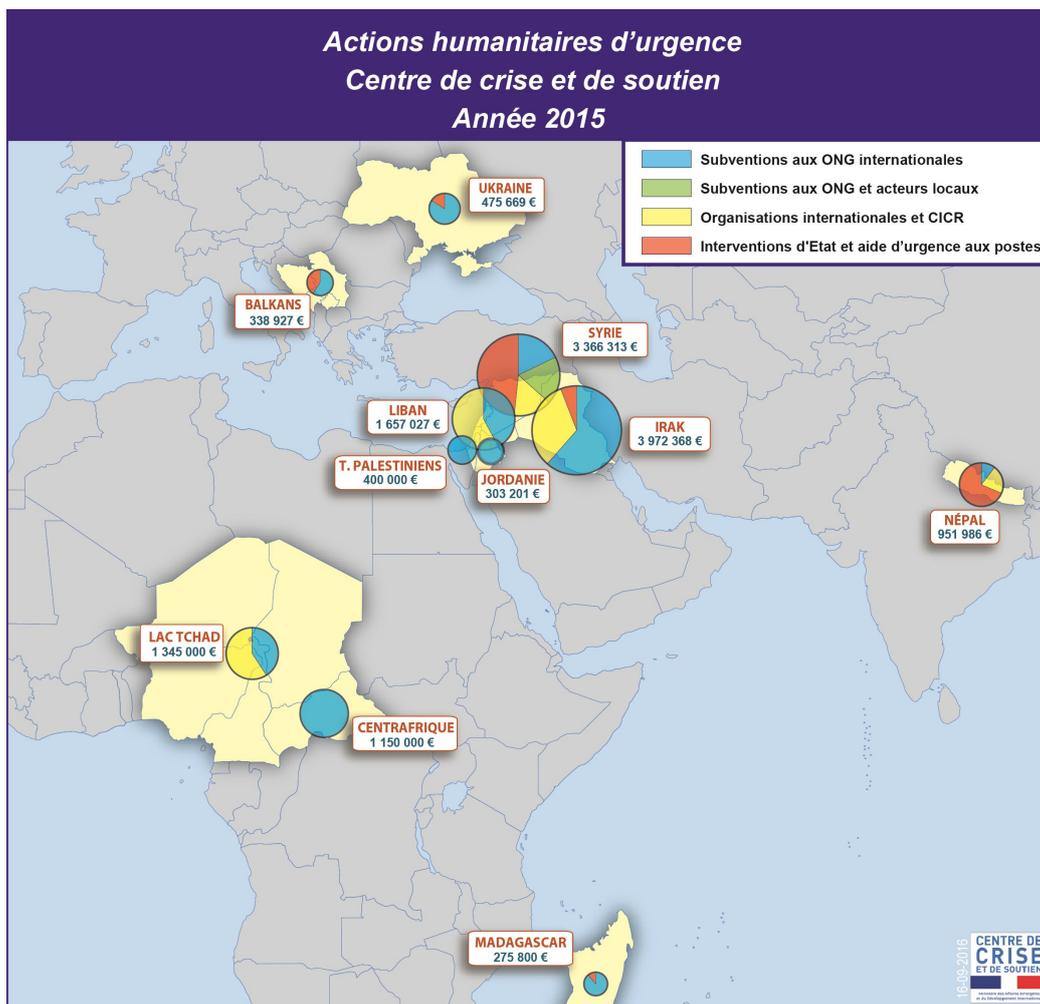
Dans sa réponse aux crises, la MAH dispose de trois leviers :

- actions directes : déploiement de matériels ou de personnels, organisation du transport aérien de fret humanitaire ;
- appuis aux interventions humanitaires ;
- financement des organismes internationaux ou assimilés.

Pour financer son action, la MAH dispose du Fonds d'urgence humanitaire (FUH). En 2015, le total des dépenses engagées sur le FUH s'est élevé à 14 448 830 euros, soit une augmentation de 44 % par rapport aux crédits inscrits. 36 % des crédits ont été destinés au financement de projets humanitaires en réponse à la crise syrienne, 27 % en réponse à la crise irakienne, près de 8 % en République centrafricaine, 3 % dans les Territoires palestiniens et 9 % pour lutter contre l'expansion de la secte Boko Haram autour du lac Tchad. 59 % du FUH ont été affectés à des projets mis en œuvre par des ONG. Ces sommes sont complétées par les contributions des collectivités françaises versées au Fonds pour l'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) dont la MAH assure la gestion. En 2015, 615 000 euros ont été collectés au profit de diverses crises humanitaires. Ces fonds ont ensuite été affectés au financement de projets à Madagascar, à la

suite des inondations au nord du pays, et au Népal consécutivement aux tremblements de terre.

Afin de mieux garantir le lien entre les temps de l'urgence, de la réhabilitation et du développement, le CDCS s'est doté, fin 2014, d'une Mission pour la stabilisation (MS) qui, en aval de l'urgence humanitaire, déploie ses moyens en appui à la gouvernance publique et au renforcement des capacités des sociétés civiles. Enfin, la MAH constitue le point focal du MAEDI pour le suivi des aspects humanitaires européens, en lien étroit avec la Direction de l'Union européenne et NUOI. Elle participe aux réunions du groupe de travail du Conseil sur l'aide humanitaire et l'aide alimentaire (COHAFA), et siège deux à trois fois par an au Comité d'aide humanitaire (CAH) qui rassemble l'ensemble des États membres sous la présidence de la Commission.



## La Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie

Au sein de la Direction des Nations unies, des Organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI), la Sous-direction des droits de l'homme et des affaires humanitaires est chargée de définir les politiques en matière de droits de l'homme dans les forums internationaux compétents et traite des questions humanitaires suivies par l'Organisation des Nations unies et les autres organisations et institutions qui relèvent de sa compétence. En particulier, elle assure le suivi politique des crises humanitaires et du système humanitaire des Nations unies dans le cadre des relations bilatérales de la France avec les agences et les programmes humanitaires des Nations unies, comme le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF. Elle est également chargée des relations et du suivi institutionnel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge auquel appartient le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

### Un suivi et un appui financier aux agences des Nations unies et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

NUOI mène le dialogue institutionnel et politique avec les agences des Nations unies et le CICR. Ce dialogue porte sur l'action et la stratégie de ces agences et organisations dans les principales crises. La France participe ainsi aux travaux des comités exécutifs et conseils d'administration des principales agences ainsi qu'aux groupes des grands donateurs (du HCR, du CICR, du BCAH, du PAM, de l'UNRWA et de l'UNICEF). NUOI a la charge du versement et du suivi des contributions

annuelles de la France au budget des agences humanitaires des Nations unies, du CICR et de l'OIM. D'un montant moyen de 35 millions d'euros, ces contributions ont été portées à plus de 87 millions en 2015 à la suite de la décision du président de la République d'augmenter les contributions volontaires françaises de 100 millions sur deux ans pour soutenir les agences humanitaires de l'ONU dans leur action, en priorité en réponse à la crise syrienne.

Les contributions de la France en 2015 sont retracées dans le tableau ci-après. La France entretient des relations étroites avec les agences humanitaires des Nations unies, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les autres organisations intergouvernementales, tant à Paris qu'à New York, à Genève et à Rome, où les représentations permanentes de la France auprès des Nations unies échangent directement avec les sièges de ces organisations.

Le ministre des Affaires étrangères et du Développement international et le secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie entretiennent des contacts à haut niveau avec les représentants de ces agences, notamment lors des consultations bilatérales annuelles organisées à Paris ou à leur siège. Le président de la République s'est également entretenu à plusieurs reprises avec le haut-commissaire pour les réfugiés et le président du Comité international de la Croix-Rouge.

Outre les contributions volontaires versées par NUOI, un soutien financier est également attribué à des projets d'aide en matière alimentaire par le biais du Comité interministériel qui réunit le ministère de l'Économie, le ministère de l'Agriculture et l'Agence française de développement (AFD) sous la responsabilité de la DGM. Ce Comité finance des projets présentés par le Programme alimentaire mondial (PAM), mais aussi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) et les ONG.

### Les contributions versées par NUOI

montants (€)	HCR	CICR	Unicef	PAM	BCAH	UNRWA	OIM	Bourses	Total
<b>Contributions volontaires et obligatoires</b>	17 800 000	6 203 611	3 413 009	100 000	1 000 000	6 000 000	2 405 809	-	36 922 429
<b>Contributions exceptionnelles</b>	18 000 000	5 300 000	7 000 000	17 000 000	-	-	300 000	3 000 000	50 600 000
<b>Total</b>	<b>35 800 000</b>	<b>11 503 611</b>	<b>10 413 009</b>	<b>17 100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 705 809</b>	<b>3 000 000</b>	<b>87 522 429</b>
<b>Crédits non fléchés</b>	11 710 000	6 503 611	3 413 009	100 000	1 000 000	6 000 000	2 405 809	-	31 132 429
<b>Crédits fléchés dont</b>	24 090 000	5 000 000	7 000 000	17 000 000	-	-	300 000	3 000 000	56 390 000
- Crise syrienne	13 400 000	5 000 000	7 000 000	14 000 000	-	-	-	3 000 000	42 400 000
- Moyen-Orient (hors crise syrienne)	2 000 000	-	-	3 000 000	-	-	-	-	5 000 000
- Afrique	8 433 800	-	-	-	-	-	-	-	8 433 800
- Asie	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000
- Hors zone géographique	56 200	-	-	-	-	-	300 000	-	356 200

## La promotion et le renforcement du respect du droit international humanitaire et des principes de l'action humanitaire

Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), la France et les pays européens soutiennent le rôle essentiel des Nations unies dans la coordination de l'action humanitaire. La réforme humanitaire des Nations unies, initiée et soutenue par la France, a confié au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) un rôle pivot dans le système humanitaire mondial. Le BCAH est chargé de la mise en place d'une coordination sectorielle (clusters), de l'amélioration du financement des crises par le biais des appels humanitaires et du Central Emergency Relief Fund (CERF). La création d'un réseau de coordonnateurs de l'action humanitaire a également permis de mieux organiser la réponse

humanitaire aux crises, qu'elles soient dues à des catastrophes humanitaires ou aux conflits armés. La France soutient également les travaux engagés dans le cadre de l'Agenda transformatif qui vise à améliorer l'efficacité du système humanitaire et a permis la mise en place de mécanismes fonctionnels, structurels et financiers en matière de coordination de l'action humanitaire.

Depuis 2012, la France et le BCAH ont formalisé leur relation avec la signature d'une déclaration conjointe de partenariat afin de renforcer leur coopération (dialogue politique de haut niveau, renforcement du dialogue sur le terrain, financement, etc.).

La France promeut activement, dans son action bilatérale comme au plan multilatéral (notamment au Conseil de sécurité et à l'AGNU), le respect du droit international humanitaire et la protection des civils. Elle a porté cette priorité lors du Sommet humanitaire mondial d'Istanbul, les 23 et 24 mai, lors duquel elle a pris de nombreux engagements dans ce

domaine. Elle a également participé activement à la négociation de la résolution 2286 du Conseil de sécurité sur la protection des personnels médicaux et infrastructures de santé, adoptée le 3 mai 2016. À l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité en juin 2016, la France a organisé un débat, présidé par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix le 10 juin 2016.

La France entretient un dialogue juridique et opérationnel étroit avec le CICR sur la mise en œuvre et le renforcement du respect du droit international humanitaire. Elle a soutenu, lors de la 32<sup>e</sup> conférence quadriennale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2015, les initiatives sur le renforcement du respect du droit international humanitaire et appuyé l'adoption de résolutions sur la protection des soins de santé, la détention dans les conflits armés et la protection des travailleurs humanitaires.

## Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Pour répondre aux situations les plus graves, la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) mobilise chaque année l'aide alimentaire programmée (AAP), complémentaire de l'aide d'urgence mise en œuvre par le CDCS avec le Fonds d'urgence humanitaire. Cette aide permet de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels les plus urgents tout en contribuant à la sauvegarde et à la réhabilitation des conditions de subsistance des populations concernées. Elle permet aussi de renforcer la résilience des populations, c'est-à-dire leur capacité à faire face à des perturbations importantes (phénomènes climatiques extrêmes, par exemple, comme des sécheresses ou des inondations, ou encore pics de prix des denrées alimentaires) ainsi que leur capacité à récupérer et à s'adapter de manière durable à ces changements brutaux.

D'une part, la mise en œuvre de l'AAP s'inscrit dans le cadre des conclusions du Conseil de l'Union européenne du 10 mai 2010 sur l'assistance alimentaire humanitaire. D'autre part, elle est

conforme aux engagements pris par la France au titre de la Convention internationale relative à l'assistance alimentaire, dite Convention de Londres, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Enfin, la loi du 7 juillet 2014, d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, fait de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle l'une des priorités de l'action de la France sur la scène internationale, tant dans le cadre de coopérations bilatérales qu'au niveau multilatéral.

L'AAP, telle que définie dans la Convention de Londres, promeut l'utilisation d'instruments diversifiés : aide alimentaire en nature, transferts d'argent, coupons, produits nutritionnels spécifiques, appui aux moyens d'existence, distribution d'outils, de semences, interventions vétérinaires. Cette diversification marque le passage d'une approche fondée sur l'aide alimentaire en nature au concept d'assistance alimentaire. Elle contribue ainsi à la réalisation de deux objectifs de la stratégie sectorielle du Comité interministériel sur la coopération internationale et le développement (CICID) pour l'agriculture et la

sécurité alimentaire :

- prévention et gestion des crises alimentaires (y compris réhabilitation post-crise) ;
- soutien sur le plan nutritionnel aux populations vulnérables menacées par la détérioration de leurs conditions d'existence.

Les nombreuses crises alimentaires, conséquences de conflits (transitions politiques, mouvements radicaux), d'aléas climatiques, de crises sanitaires (virus Ebola), ont entretenu d'importants besoins en matière d'assistance alimentaire.

En 2015, l'AAP a permis de contribuer à la réponse apportée par les institutions internationales et les ONG aux crises majeures d'Afrique et du Moyen-Orient, et de poursuivre un travail de prévention par le biais du soutien à la résilience des populations des régions en instabilité alimentaire chronique, en particulier au Sahel.

Le montant de l'AAP s'est élevé à 34 153 114 euros. 19,67 millions d'euros ont été alloués en janvier, 11,483 millions d'euros en juin, et 3 millions d'euros en septembre. Le montant de l'aide française reste toutefois en deçà des

besoins identifiés par les postes ayant sollicité une assistance alimentaire en 2015 (environ 111,25 millions d'euros). Au total, 31 pays ont bénéficié de l'AAP.

### Distribution géographique

Le continent africain a été le premier récipiendaire de l'AAP avec 17,9 millions d'euros (52 %), dont 9,9 millions d'euros (29 %) pour le Sahel/l'Afrique de l'Ouest. La République centrafricaine a été le premier poste de dépense en aide alimentaire du continent, avec 3,3 millions d'euros, soit 9,6 % du budget. Les réfu-

giés et déplacés de la crise syrienne, en Syrie, en Jordanie, au Liban, en Turquie et en Irak, ont reçu 9,1 millions d'euros, soit 27 % du budget 2015 de AAP. En 2014, 8,8 millions d'euros avaient été affectés à cette même crise.

### Partenaires

En 2015, le Programme alimentaire mondial est resté le premier partenaire de la France dans la mise en œuvre de l'AAP, avec 17,5 millions d'euros (51 %). Les organisations non gouvernementales

ont reçu 8,4 millions d'euros (25 %), et le CICR, 4,6 millions d'euros (13,4 %). Parmi les autres partenaires institutionnels, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) a reçu 1,4 million d'euros (4 %) pour son action dans les Territoires palestiniens, et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 1,2 million d'euros (3,5 %). Par ailleurs, 800 000 euros (2,3 %) ont été alloués, à titre d'aide bilatérale directe, à Haïti.

## Les autres administrations

D'autres administrations contribuent à l'action humanitaire française. En effet, le CDCS a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens de l'État en cas de crise à l'étranger. Il travaille en liaison étroite avec un réseau de partenaires ministériels.

Les forces armées fournissent ponctuellement des moyens matériels et humains pour porter une assistance aux populations dans des contextes particuliers tels que les catastrophes naturelles de grande ampleur et les crises sanitaires, dans le strict respect des principes humanitaires et des règles en matière de coordination civilo-militaire.

Le MAEDI, à travers le CDCS, et le ministère de l'Intérieur, avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) – en particulier le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) –, sont amenés à coopérer régulièrement pour leurs activités de veille, d'alerte et de gestion des crises survenant à l'étranger et nécessitant la mise en place de moyens de Sécurité civile. Un protocole signé en juillet 2013 précise le rôle et les modalités d'intervention de chacun des services. À titre d'exemple, en 2015, des formations militaires de la sécurité civile ont été déployées à la suite

du tremblement de terre au Népal pour renforcer les personnels de l'ambassade et porter assistance aux populations sinistrées. L'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS), créé en 2007, peut mobiliser des réservistes sanitaires pour répondre aux différentes menaces sanitaires graves à l'étranger, en facilitant l'organisation et le déploiement des forces de santé en cas de crise sanitaire exceptionnelle. Des stocks de médicaments et de matériel médical sont aussi prépositionnés en région parisienne.



Installation d'une station de potabilisation par un détachement de la Sécurité civile déployé au Népal en réponse au séisme (avril 2015) © MAEDI

# L'ACTION HUMANITAIRE D'URGENCE : LES PROJETS FRANÇAIS FINANCÉS EN 2015

## Crises majeures en 2015

### Syrie

La situation humanitaire en Syrie a continué de se dégrader en 2015, les violences et le conflit se poursuivant entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés, malgré une cessation des hostilités de quelques semaines. Les hostilités ont endommagé et détruit des hôpitaux, des écoles et les services de distribution d'eau et d'électricité. Selon les Nations unies, le nombre total de personnes nécessitant une assistance humanitaire en Syrie a atteint les 13,5 millions, dont environ 7 millions de déplacés internes. Les civils demeurent les premières victimes du conflit.

Les réfugiés en provenance de Syrie constituent désormais la plus importante population de réfugiés au monde, avec plus de 4,8 millions de Syriens réfugiés dans les pays voisins. Les pays frontaliers de la Syrie font face à une charge difficilement soutenable, en particulier le Liban, qui détient, avec la Jordanie, la plus grande proportion de réfugiés par habitant au monde. La Turquie accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde avec 2,7 millions de Syriens sur son sol. Le nombre de réfugiés syriens arrivant en Europe à la recherche de protection internationale a augmenté en 2015. Le HCR signale qu'entre le début de la crise syrienne et le mois de septembre 2015 le nombre total des demandes d'asile émanant des ressortissants syriens est estimé à 512 909.

L'aide française dévolue à la crise depuis 2012 s'élève à près de 155 millions d'euros. En 2015, l'aide humanitaire française allouée aux organisations internationales et aux ONG, en réponse à la crise syrienne, s'est élevée à 77,4 millions d'euros. 41 millions d'euros ont été affectés pour la seule année 2015 aux agences des Nations unies (HCR, PAM, UNICEF) et au CICR. Plus de la moitié des crédits du Fonds d'urgence humanitaire (FUH) ont été alloués à cette crise : 54 % ont été consacrés à la Syrie et 46 % aux pays voisins.

L'aide humanitaire française en Syrie est mise en œuvre par le biais des agences onusiennes, du CICR, des ONG internationales, d'Expertise France ou encore par l'intermédiaire des réseaux de solidarité syriens (ONG syriennes, conseils locaux, réseaux de médecins, société civile).

La France fournit également une aide humanitaire en faveur des réfugiés syriens dans les pays voisins de la Syrie (Jordanie, Liban, Turquie, Irak). Cette aide a pour objectif d'améliorer la résilience des réfugiés dans les sociétés locales et d'alléger la charge des communautés hôtes qui subissent l'augmentation massive de la population et la pression croissante sur les services de base, en particulier l'éducation et la santé.

### Irak

Les besoins humanitaires ne cessent d'augmenter en Irak, où plus de 3,3 millions de personnes sont en situation de déplacement interne depuis 2014, dont un million d'enfants en âge d'être scolarisés. Le pays accueille par ailleurs près de 250 000 réfugiés syriens. Selon

les Nations unies, 10 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, et 3 millions d'entre elles se trouvent dans des zones difficiles d'accès. Les besoins les plus importants se situent dans les gouvernorats d'Anbar, qui reste difficilement accessible, de Dohuk et de Ninive. Le Kurdistan irakien accueille près de 1,5 million de déplacés et la quasi-totalité des réfugiés syriens. Une faible proportion des personnes déplacées et réfugiées est accueillie dans des camps, la majorité étant hébergée sous tente, dans des caravanes ou des bâtiments inachevés.

En 2015, l'aide humanitaire française s'est élevée à près de 10 millions d'euros, dont 4 millions d'euros issus du Fonds d'urgence humanitaire (FUH). Ces crédits ont permis de soutenir des projets mis en œuvre par des ONG internationales et de contribuer à hauteur de 1 million d'euros au fonds de stabilisation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui vise à favoriser le retour des personnes déplacées dans les zones libérées de Daech en finançant des projets de réhabilitation des infrastructures de base, notamment dans le domaine de la santé.



Soutien aux populations yézidiennes déplacées du camp de Bamarne (Kurdistan irakien), novembre 2014 © MAEDI

## SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES ETHNIQUES ET RELIGIEUSES AU MOYEN-ORIENT

Conformément aux engagements pris par la France lors de la conférence internationale du 8 septembre 2015 sur les victimes de violences religieuses et ethniques au Moyen-Orient, un fonds de soutien en faveur des minorités, doté de 10 millions d'euros sur 2015 et en 2016, a été créé pour venir en aide à ces populations.

Ce fonds, financé par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, a également été abondé par des collectivités territoriales. Les régions PACA et Midi-Pyrénées, le conseil général de Haute-Garonne et la Ville de Paris ont en effet contribué à ce fonds, dont la mise en œuvre a été confiée au Centre de crise et de soutien.

En 2015, une quinzaine de projets ont pu être conduits en Irak, au Liban et en Syrie, portant sur cinq secteurs d'intervention prioritaires : amélioration des conditions de logement ; aide au retour des personnes déplacées ; accès à la santé ; soutien à l'éducation et à la formation professionnelle ; lutte contre l'impunité et appui aux médias.

De nombreux projets ont été initiés en 2015 et seront poursuivis en 2016 : réhabilitation d'un camp peuplé par la minorité shabak, aménagement de logements pour les chrétiens dans le centre-ville d'Erbil, projets favorisant la cohésion sociale entre les communautés au Liban par le biais d'actions éducatives et de soutien psychosocial, ou encore projets de déminage et de lutte contre l'impunité en Irak et en Syrie.

### *Crise migratoire dans les Balkans occidentaux*

En 2015, plus d'un million de personnes ont franchi la Méditerranée pour atteindre l'Europe, essentiellement en transitant par la Grèce ou l'Italie, soit cinq fois plus qu'en 2014. Environ 3 770 personnes sont mortes ou ont été portées disparues. Fuyant pour la plupart la guerre et la persécution, ces personnes sont originaires pour 84 % des 10 pays comptant le plus de réfugiés. Ils sont pour la moitié d'entre eux originaires de Syrie, soit environ 500 000, tandis qu'environ 20 % sont Afghans et 9 % Irakiens.

Plus de 850 000 réfugiés et migrants en provenance de Turquie ont rejoint la Grèce en transitant par la mer Égée, ce qui représente 80 % des arrivées maritimes irrégulières vers l'Europe. En 2015, le nombre de personnes à migrer par voie terrestre depuis la Turquie vers la Grèce et la Bulgarie s'élevait à environ 35 000. La route des Balkans occidentaux est devenue la première route migratoire vers l'Union européenne. Fin décembre 2015, la Serbie déclarait avoir enregistré plus de 600 000 migrants. La fermeture de la frontière entre la Hongrie et la Serbie a conduit à une redirection du flux de migrants vers la Croatie et la Slovénie. Le nombre de migrants a augmenté en Croatie où plus de 500 000 réfugiés ont transité depuis le mois de septembre 2015. Entre juin et décembre 2015, plus de 300 000 personnes (dont 60 % de Syriens) sont entrées en ARYM, où la mise en place d'un filtrage a donné lieu à des heurts entre nationalités ; en effet, seules les personnes de nationalité syrienne, afghane et irakienne étaient autorisées à franchir la frontière, ce qui a provoqué de vives tensions.

La France a apporté une aide bilatérale à la Serbie (150 000 euros) et répondu à l'appel à l'aide internationale de la Croatie (140 000 euros), de la Slovénie (90 000 euros) et de la Grèce (230 000 euros), qui ont activé le mécanisme de protection civile de l'UE.

## Autres crises par zones géographiques

### *Afrique*

#### **Ebola**

Les premiers cas de maladie à virus Ebola au printemps 2014 sont survenus en Guinée forestière, une zone frontalière avec le Libéria et la Sierra Leone. Le virus s'est ensuite propagé dans les centres urbains. Les taux de létalité sont en moyenne de 50 %, variant entre 25 et 90 % selon les situations. L'épidémie récente fut décelée par Médecins sans frontières (MSF) – l'OMS déclara l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 8 août 2014.

Cependant, les autorités sanitaires de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone ainsi que les représentants d'organisations partenaires ont indiqué qu'ils étaient désormais confiants quant à la capacité des trois pays touchés par la maladie à virus Ebola à gérer efficacement les risques résiduels de nouvelles infections.

La transmission interhumaine liée au dernier foyer de cas au Libéria a été déclarée terminée le 14 janvier 2016. La Sierra Leone a atteint ce stade le 17 mars 2016. L'OMS a déclaré le 29 mars 2016 la fin de l'urgence de santé publique de portée internationale relative à la flambée d'Ebola.

#### *Synthèse de l'action française urgence et relèvement post-Ebola*

En France et en Afrique de l'Ouest, des centaines d'experts français ont été mobilisés pour combattre le virus : opérateurs français, militaires, agents de la Sécurité civile ou encore personnel soignant. Afin de faciliter la coordination de la réponse française à la fois sur le territoire national et en Afrique de l'Ouest, le Premier Ministre Manuel Valls a nommé le 20 octobre 2014 le professeur Delfraissy coordinateur des opérations nationales et internationales de la réponse à Ebola. L'ambassadrice Christine Fages fut nommée coordinatrice de la task force interministérielle Ebola.

#### *Action française dans l'urgence en 2014-2015*

La France a été l'un des acteurs majeurs de la lutte contre Ebola. Sa contribution se chiffre à 158 millions d'euros entre 2014 et 2015, et aura mobilisé plusieurs centaines de professionnels de la santé et de la sécurité. Elle s'est déclinée de la manière suivante :

**Guinée** : financement de 110 millions d'euros autour de 3 axes :

- la formation et protection des acteurs engagés dans la crise (centre de formation à Nogent-le-Rotrou et à Manéah en Guinée) ;
- la prise en charge médicale (4 centres de traitement Ebola, un centre de traitement des soignants, et 4 laboratoires financés par la France) ;
- le soutien à la stabilisation des institutions et à des actions communautaires.

**Sous-région** : plus de 20 millions d'euros pour le financement des plans de riposte du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et du Cameroun.

**Niveau mondial** : près de 30 millions d'euros pour le financement de projets de recherche et pour la réponse globale en soutien à l'OMS, au PAM et à la Mission des Nations unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE)

#### *Préparer la reconstruction des systèmes de santé en s'appuyant sur les mécanismes mis en place*

La France a mobilisé plus de 150 millions d'euros à travers des annulations de dettes et des subventions, et dans le cadre des projets de gouvernance locale et de santé publique au niveau national ou régional portés par nos opérateurs. La France a aussi fait partie du groupe de travail sur le projet de CDC ouest-africain (Centre pour le contrôle et la prévention des maladies, sur le modèle du CDC d'Atlanta), mis en place par l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) à l'initiative de la CEDEAO.

#### **Bassin du lac Tchad (Boko Haram)**

La crise engendrée par les exactions de la secte terroriste Boko Haram dans le nord-est du Nigéria et sur les pourtours du lac Tchad a des conséquences humanitaires à l'échelle de la région.

Plus de 4,7 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire dans le nord-est du Nigéria et dans les régions frontalières du Nigéria, au Niger, au Tchad et au Cameroun. Selon l'agence Fewsnet, les résultats de la campagne agricole 2015 au Nigéria sont inférieurs à la moyenne pour la troisième année consécutive.

En 2015, plus de 2,3 millions de personnes étaient en situation de déplacement interne dans les pays affectés par la crise, dont 2,1 millions sur le ter-

ritoire nigérian. Au Nigéria, le nombre de déplacés est passé de 1,6 million en décembre 2014 à 2,1 millions en septembre 2015. Malgré l'appui des acteurs humanitaires, la situation s'est rapidement détériorée dans les camps de déplacés, en particulier à Maiduguri, où une épidémie de choléra a fait rage. Faute d'expérience et de moyens suffisants, les agences humanitaires nationales ont eu des difficultés à répondre efficacement à l'urgence humanitaire. L'arrivée de retournés nigériens du Cameroun et du Tchad dans l'État de l'Adamawa a exercé des pressions supplémentaires sur les ressources disponibles pour les communautés déplacées. Certains camps de déplacés, dont celui de Malkohi à Yola, dans l'État de l'Adamawa, ont fait l'objet d'attaques ciblées de la part d'éléments proches de la mouvance Boko Haram. On recensait, en 2015, plus de 178 000 réfugiés nigériens et retournés de différentes nationalités au Cameroun, au Niger et au Tchad. Toutes ces populations et celles qui les accueillent vivent généralement dans des conditions précaires et n'accèdent à l'aide internationale que de façon aléatoire.

Le Niger a accueilli dans la région de Diffa près de 100 000 réfugiés nigériens originaires de Damasak et de Malam Fatori, directement exposés aux menées déstabilisatrices de Boko Haram. Ces derniers se sont installés sur des sites de regroupement improvisés ou dans



Distribution alimentaire à Mora, dans le nord du Cameroun © Ambassade de France au Cameroun, 2016

des familles d'accueil. Par ailleurs, on évaluait à 350 000 le nombre de personnes en insécurité alimentaire à Diffa. Le nombre d'enfants admis pour malnutrition aiguë sévère a doublé par rapport à l'année 2014. L'accès des organisations humanitaires à la région de Diffa a été également limité et aléatoire du fait de fortes contraintes sécuritaires. L'état d'urgence a de nouveau été proclamé le 14 octobre 2015.

Le Tchad a accueilli près de 14 000 réfugiés dans la région du lac. On y recensait également près de 69 000 déplacés internes et retournés. La situation sécuritaire, très volatile, ne permet pas toujours à la communauté humanitaire d'accéder à ces personnes fragilisées. Des besoins urgents restent à combler dans tous les secteurs : abris, nourriture, eau, hygiène et assainissement, protection et santé. Le Cameroun a accueilli 46 000 réfugiés nigériens dans le camp de Minawao et 15 700 hors du camp. On recensait également 81 600 déplacés internes dans l'extrême-Nord. Dans un contexte sécuritaire volatile, l'insécurité alimentaire s'y est aggravée : 1 personne sur 3 serait en insécurité alimentaire dans la région. En 2015, la France a mobilisé 10,2 millions d'euros d'aide humanitaire au profit des populations affectées par la crise du lac Tchad (Nigeria, Cameroun, Niger et Tchad) : 3,75 millions d'euros de contributions volontaires versées au HCR ; 1,3 million d'euros sur le Fonds d'urgence humanitaire, dont 395 000 euros pour le CICR ; 3,15 millions d'euros au titre de l'aide alimentaire programmée, dont 1,45 million d'euros pour le CICR ; 2 millions d'euros de crédits de sortie de crise, dont 1,1 million d'euros pour CICR.

### République centrafricaine

Le pays semble amorcer sa sortie de crise. Les forces armées internationales ont réussi pour l'essentiel à contenir les menées déstabilisatrices des groupes armés, même si la situation demeure tendue dans le centre-nord et l'est du pays. Dans ce contexte, la situation humanitaire s'améliore progressivement. Elle demeure cependant préoccupante. En 2015, plus de 2,7 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, dépendent de l'aide humanitaire. On compte, par ailleurs, près de 448 000 déplacés internes, 399 000 en septembre, dont près de 58 000 à Bangui, 41 220 à Batangafo et 73 220 à

Bambari. 12 000 déplacés musulmans sont confinés dans six enclaves, dont celle de Boda (8 000 personnes). On recense, enfin, 452 233 réfugiés centrafricains dans les pays voisins (dont la moitié au Cameroun), avec des perspectives limitées de retour.

Les acteurs humanitaires n'ont qu'un accès limité et intermittent aux populations vulnérables du fait de l'insécurité. Le CICR et les ONG internationales ont, durant les événements de septembre, relocalisé entre 200 et 300 de leurs collaborateurs hors du pays. Cependant, les opérations de stabilisation/sécurisation conduites par la MINUSCA et *Sangaris* ont créé les conditions de leur retour et de la reprise de leurs activités.

Depuis 2014, la France a débloqué près de 15 millions d'euros d'aide d'urgence pour la République centrafricaine (RCA), dont 5,7 millions d'euros en 2015. La stratégie d'intervention française s'est articulée, en 2015, autour de quatre priorités : la couverture des besoins alimentaires de base des populations vulnérables et la lutte contre la malnutrition et l'appui à la production agricole (3,3 millions d'euros : CICR, PAM, FAO, PU-AMI, TGH) ; l'aide au retour des déplacés internes dans leurs quartiers et régions d'origine, par le biais de programmes de réhabilitation/reconstruction et d'activités génératrices de revenus (PU-AMI, Caritas/Secours catholique, NDA, COOPI, HCR) ; l'accès aux soins dans les régions de RCA particulièrement impactées par les violences (ALIMA) ; l'aide aux réfugiés, retournés

et communautés hôtes (HCR, ACF et PAM). Les principales zones bénéficiaires de l'aide française sont : Bangui, l'ouest (Boda et Boali), le centre (Bambari et Kaga Bandoro) et l'est du pays (Ndélé).

## Moyen-Orient

### Territoires palestiniens

La situation humanitaire dans les Territoires palestiniens demeure très préoccupante en raison de l'instabilité sécuritaire, de la colonisation et des violences.

L'opération militaire israélienne menée sur la bande de Gaza en août 2014 a eu des conséquences humanitaires dramatiques. Elle a poussé encore un peu plus les habitants de Gaza dans la pauvreté et le chômage. Les conséquences économiques du blocus israélien sur ce territoire, imposé de façon ininterrompue depuis huit ans, se font ressentir de façon dramatique. La reconstruction des 137 600 maisons palestiniennes détruites lors de l'assaut militaire de 2014 a très peu avancé en raison des restrictions sur les importations de matériaux de construction.

Environ 80 % du 1,8 million d'habitants de Gaza dépendent de l'aide internationale. L'absence de perspectives d'avenir pour des générations de Gazaouis conforte les dynamiques extrémistes.

En Cisjordanie, le rythme des démolitions s'est nettement accéléré, mettant définitivement en péril le projet de deux États. La pression toujours croissante exercée par les forces d'occupation israéliennes



Chantier de reconstruction à Bangui (République centrafricaine) © Eric Force

augmente la vulnérabilité socioéconomique des populations palestiniennes, qui ont de moins en moins accès aux services de base, à une assistance juridique et à la protection.

En 2015, l'aide humanitaire française s'est élevée à 6,4 millions d'euros et a été allouée via les agences onusiennes et les ONG internationales. La France finance l'UNRWA par une contribution annuelle de 6 millions d'euros. En 2016, un montant de 3 millions d'euros a été attribué à l'UNRWA en complément de ces 6 millions pour ses actions en faveur des réfugiés palestiniens au Liban. Le FUH du CDCS a permis en 2015 de financer 400 000 euros de projets en Cisjordanie et à Gaza : 300 000 euros pour des projets de protection des communautés vulnérables en zone C et 100 000 euros pour prépositionner des stocks de contingence à Gaza.

La France est par ailleurs pleinement mobilisée, à titre bilatéral ou dans le cadre européen, pour répondre aux démolitions d'infrastructures humanitaires en zone C et à Jérusalem Est. Elle encourage ainsi ses partenaires européens à mettre pleinement en œuvre les conclusions adoptées par le Comité politique et de sécurité (COPS) en décembre 2014, qui prévoient notamment de réagir systématiquement face aux destructions israéliennes des projets financés sur fonds européens.

## Asie-Pacifique

### Vanuatu

Le 14 mars 2015, les îles du Vanuatu ont subi d'importants dégâts provoqués par le cyclone tropical *Pam*. Selon le bilan officiel, 13 personnes sont décédées. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires (BCAH) des Nations unies a estimé que 166 000 personnes avaient été affectées et que 50 % des habitations avaient été touchées.

Les évaluations des besoins humanitaires sur place ont défini comme priorités l'acheminement d'aide alimentaire d'urgence à destination de 166 000 personnes et la réhabilitation des logements et bâtiments publics, des réseaux d'eau, d'électricité et de communication.

Une fois la phase d'urgence passée, la relance des secteurs de l'agriculture (90 % des récoltes ont été détruites selon le BCAH) et de la pêche, particulièrement affectés, est devenue prioritaire.

La réponse humanitaire française a été

rapide, intervenant dès le lendemain du passage du cyclone par un premier vol de reconnaissance et l'envoi d'une équipe d'évaluation à Port-Vila. Les moyens aériens des Forces armées de Nouvelle-Calédonie (FANC) ont ainsi permis l'acheminement de fret humanitaire et de matériel de communication. Près de 300 militaires et secouristes français ont été engagés dans une opération humanitaire qui s'est étendue du 15 mars au 5 avril 2015. Plus de 114 tonnes de fret humanitaire ont été acheminées par les deux navires de la Marine nationale et leurs deux hélicoptères, ainsi que par les deux avions CASA de l'Armée de l'air. Ces derniers ont réalisé plus de 30 missions de transport et d'évacuations sanitaires de Tanna vers l'hôpital de Port-Vila. Les équipes de secouristes français ont dégagé des voies d'accès, assuré des consultations médicales, distribué de l'aide humanitaire et réhabilité des infrastructures publiques dans plusieurs villages des côtes ouest et est de l'île de Tanna.

À la forte solidarité des collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, qui ont toutes deux contribué de façon significative à l'aide humanitaire et à son transport, s'ajoute la mobilisation du secteur privé. La fondation Airbus Helicopters a mis deux aéronefs à la dis-

position des équipes de secours à Port-Vila. La fondation EDF, avec le soutien des FANC, a contribué à la réhabilitation des réseaux électriques.

Les organisations humanitaires françaises CARE, Électriciens sans frontières, Médecins du monde et Médecins sans frontières sont intervenues, tandis que l'ONG Télécoms sans frontières a travaillé au rétablissement des télécommunications.

### Tuvalu

Les Tuvalu ont également été touchées par le cyclone *Pam*. Un avion CASA des forces armées en Polynésie française (FAPF) a fait une rotation vers ces îles où il a livré des médicaments pour une valeur de 20 000 euros. À l'occasion d'une escale aux îles Fidji, l'UNICEF a ajouté au matériel médical 650 kg de vêtements, 450 kg de nourriture, 200 kg d'outillage et 320 kg de cartables scolaires.

À travers l'engagement des forces armées et les contributions des collectivités territoriales, l'aide de la France avoisine les 2 millions d'euros. Il convient également de noter que les moyens engagés par les forces armées ont permis d'apporter une réponse humanitaire rapide et adaptée (2 navires, 3 avions, 2 hélicoptères, plus de 150 militaires).



Rétablissement des communications après le passage du cyclone *Pam* au Vanuatu (mars 2015) © MAEDI

## Népal

Une centaine de séismes a frappé le Népal entre le 25 avril et le 12 mai dont deux particulièrement meurtriers à ces dates (7,8 et 7,3). Les régions de Dolakha et de Sindhupalchowk ont été les plus touchées. Les séismes ont causé la mort de plus de 9000 personnes et ont blessé 22000 autres. Le gouvernement népalais a lancé un appel en mai 2015 visant à collecter 2 milliards de dollars pour un fonds dédié à la reconstruction du pays. En réponse à la crise, la France a apporté une aide de 1,5 million d'euros au Népal. Grâce à cette aide, trois vols humanitaires ont permis de transporter 64 tonnes de fret (tentes, médicaments, aide alimentaire, équipements électriques et unités de potabilisation de l'eau) et 130 secouristes, dont 35 personnels de la sécurité civile. Le détachement de la Sécurité civile a mis en place un module de production d'eau potable d'une très grande capacité permettant de fournir 35000 litres d'eau potable par jour pendant 10 jours.

La réponse française a aussi inclus un appui aux actions de deux ONG, Architectes de l'urgence pour un projet de reconstruction d'une école secondaire (100000 euros sur le Fonds d'action extérieure des collectivités locales) et Action contre la faim pour un programme axé sur l'agriculture et l'élevage dans les districts en situation d'insécurité alimentaire (250000 euros sur l'aide alimentaire) et de l'Organisation internationale des migrations (OIM) en soutien aux activités de déblaiement et de gestion des déchets (200000 euros sur le FUH).

## Europe

### Ukraine

Depuis janvier 2014, l'Ukraine est confrontée aux pires défis de son existence depuis son émergence en tant qu'État indépendant (décembre 1991). Amputée de la Crimée et confrontée, à l'est, à un conflit sur une partie de son territoire, elle fait face à 1,5 million de déplacés internes (500000 en 2014), à la disparition de plus de 8000 personnes, dont la plupart sont des civils, et comptabilise près de 20000 blessés. Plus de la moitié des déplacés se sont réinstallés dans la région du Donbass, notamment à Donetsk et Louhansk. Au total plus de 5 millions d'Ukrainiens sont affectés par le conflit. Plus de 1,1 million d'Ukrainiens seraient réfugiés dans d'autres pays, dont 900000 en Russie. La situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine, notamment dans la région du Donbass, continue de se détériorer.

L'ensemble des infrastructures (transport, énergie, eau) a été endommagé. Plus de 700000 personnes sont sans accès à l'eau potable. La hausse des prix des denrées alimentaires suscite des mouvements sociaux. Les personnes hébergées en institutions publiques (orphelinat, maisons de retraite, prisons) manquent de vivres et de médicaments, en particulier dans la zone séparatiste. La situation sanitaire ne cesse de se détériorer. Des campagnes d'insécurité alimentaire ont été lancées par l'OMS alors que des cas de poliomyélite ont été enregistrés. L'importance des besoins est sans commune mesure avec les efforts humanitaires réalisés.

L'aide humanitaire de la France s'est élevée à 550000 euros. La France a livré du fret humanitaire dans le cadre du mécanisme européen de protection civile en janvier 2015. Par ailleurs, elle a soutenu un projet humanitaire de l'ONG Première Urgence Internationale lié à la sécurité alimentaire et au relogement des déplacés dans le nord de l'oblast de Donetsk, et a apporté une aide 200000 euros à la Croix-Rouge française (aide alimentaire dans l'oblast de Zaporizhzhya).

Cependant, les mouvements des personnes et des biens sont étroitement contrôlés, ce qui rend difficile l'accès de l'assistance humanitaire aux populations vulnérables. Les séparatistes entravent l'accès de l'aide médicale, empêchant de fait la prise en charge de patients atteints de maladies graves (tuberculose, diabète, sida). Les acteurs humanitaires rencontrent de nombreuses difficultés d'ordre sécuritaire et administratif : communautés assiégées dans les zones de conflits, violations des cessez-le-feu, innombrables obstacles administratifs de la part de l'État ukrainien, notamment pour l'obtention de laissez-passer et d'autorisation d'accès aux zones séparatistes.



Installation d'une station de potabilisation par un détachement de la Sécurité civile déployé au Népal en réponse au séisme (avril 2015) © MAEDI

# LE CADRE EUROPÉEN ET INTERNATIONAL DE L'ACTION HUMANITAIRE FRANÇAIS

## Un engagement constant dans la construction d'une aide humanitaire européenne

En 2015, l'Union européenne a été, avec l'ensemble de ses États membres, le premier bailleur d'aide humanitaire au monde. Les contributions de la Commission européenne (27 %) et des 28 États membres (73 %) ont atteint plus de 7,4 milliards d'euros.

La France défend trois objectifs principaux dans ce cadre :

- veiller à la bonne prise en compte des priorités françaises dans la définition et la mise en œuvre de la politique humanitaire de l'Union européenne ;
- promouvoir les compétences et l'expertise française au sein des opérations humanitaires de l'Union ;
- apporter son appui à la « diplomatie humanitaire » européenne.

Les réunions du groupe de travail du Conseil sur l'aide humanitaire et l'aide alimentaire (COHAFA), qui réunit les experts humanitaires des 28 États membres de l'Union une à deux fois par mois, ont permis d'échanger sur les crises en cours et de mieux organiser la coordination et la complémentarité des interventions humanitaires. En 2015, la Syrie, puis l'Irak, l'Ukraine, les Balkans occidentaux, les Territoires palestiniens,

le Yémen, le Soudan et le Soudan du Sud ont fait l'objet de concertations approfondies. Par ailleurs, divers messages communs portant sur les différentes crises ont pu être adressés au Conseil européen. Ils constituent chaque fois un langage commun de l'Union européenne et des États membres, et renforcent ainsi la cohérence du message humanitaire européen. La France, grâce, entre autres, à l'universalité de son réseau diplomatique, contribue aux débats au sein du COHAFA en mettant en avant ses priorités, et en relayant les messages des acteurs humanitaires français auprès de ses partenaires européens.

Le Comité d'aide humanitaire (CAH), qui rassemble l'ensemble des États membres sous la présidence de la Commission, valide les orientations générales et le budget annuel de la politique humanitaire européenne selon la procédure de la majorité qualifiée. Il est également compétent pour suivre l'évolution des instruments de gestion des actions humanitaires européennes, ainsi que l'évaluation de celles-ci. À titre d'exemple ont été examinés en 2015 le projet de décision d'exécution de la

Commission relative au financement des priorités opérationnelles d'aide humanitaire sur le budget général 2016 de l'UE, le programme d'évaluations de la DG ECHO pour l'année 2016, ou encore le programme de travail 2016 et le financement relatifs à la mise en œuvre de l'initiative des volontaires de l'aide de l'UE. En 2015, la capacité européenne de réaction d'urgence (réserve de capacités de réaction mises à disposition de manière volontaire par les États membres) a également été renforcée, avec la création d'un corps médical européen. L'aboutissement de cette initiative, lancée par la France et l'Allemagne au plus fort de la crise Ebola, est un exemple à la fois de solidarité, de partenariat et de savoir-faire européens dans la préparation et la réponse aux crises. Par ailleurs, le mécanisme européen de protection civile a été particulièrement sollicité en réponse à la crise humanitaire dans les Balkans occidentaux en 2015, par la Hongrie, l'ARYM, la Serbie, la Croatie, la Slovénie et la Grèce. Plus globalement, l'action européenne de la France facilite l'accès des ONG humanitaires françaises aux fonds de l'UE.



Le commissaire européen à l'aide humanitaire et à la gestion des crises, Christos Stylianides, accompagné de Didier Le Bret, alors directeur du Centre de crise et de soutien, en Ukraine (janvier 2015) © MAEDI

## Une réponse à l'urgence humanitaire en appui au dispositif des Nations unies

La France soutient les agences des Nations unies et les organisations en charge du déploiement des actions humanitaires en réponse aux crises. Outre les contributions volontaires de la France à ces agences et aux organisations humanitaires, qui permettent de financer leur action en réponse aux principales crises humanitaires, 20 % des crédits du FUH ont permis de contribuer aux activités menées par le CICR, le HCR, l'OIM, le PNUD et le BCAH : protection des populations victimes du conflit syrien, organisation de camps de réfugiés, transport et d'accompagnement médical des personnes déplacées, fourniture de kits d'hygiène dans les camps en Irak.

La France entretient également un dialogue bilatéral étroit avec les agences des Nations unies, le CICR et l'OIM (*cf. supra*). Le CDCS appuie par ailleurs le programme d'entrepôts humanitaires mis en œuvre par le PAM (UNHCR), avec lequel il a signé une convention de partenariat en 2012. En 2015, le CDCS a eu recours aux services de l'UNHCR à deux reprises, en soutien à la Serbie et à la Grèce, dans le cadre de la crise migratoire dans les Balkans.

Par ailleurs, le CDCS a renouvelé son engagement auprès des programmes UNDAC (United Nations Disaster Assessment and Coordination : équipes de coordination et d'évaluation en cas de catastrophes) et INSARAG (Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage). Depuis 2014, le CDCS a initié un suivi des volontaires français pour les missions UNDAC et mis en œuvre une politique de diversification du profil des experts et équipes de secouristes aptes à être mobilisés dans le cadre de missions UNDAC ou INSARAG. L'obtention en 2014 de la certification INSARAG par les unités de Sécurité civile de Nogent-le-Rotrou (28) et de Brignoles (83) a constitué une étape supplémentaire dans ce processus de dynamisation des contributions françaises aux agences onusiennes.

### L'INITIATIVE DE GAZIANTEP

L'initiative de Gaziantep est un projet franco-allemand né de l'étroite coopération entre l'agence allemande de développement (GIZ) et l'opérateur Expertise France (EF) à Gaziantep. Ce projet a été approuvé par l'UE en juillet 2014, qui a créé un fonds abondé à plus de 90 % par la Commission (une première enveloppe de 5 millions d'euros a été versée en septembre 2014 ; la France et l'Allemagne y contribuent toutes deux à hauteur de 300 000 euros). Ce fonds permet de financer des projets communs aux deux agences dans les secteurs suivants :

- programmes d'appui à la résilience en Syrie (boulangeries, centres de santé, etc.) mis en place dans les zones contrôlées par l'opposition ;
- interventions d'urgence financées via un mécanisme de réponse rapide ;
- projets d'aide aux réfugiés syriens en Turquie.

Les agences allemandes et françaises travaillent au sein de l'espace européen de Gaziantep, un bureau commun mis en place afin de faciliter les synergies entre États membres qui mettent en œuvre des programmes d'aide transfrontalière en Syrie.

# LE RENFORCEMENT DES PARTENARIATS EN MATIÈRE HUMANITAIRE

## La préparation du Sommet humanitaire mondial

Le premier Sommet humanitaire mondial s'est tenu les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul, à l'initiative du secrétaire général des Nations unies. Quelques axes prioritaires de réflexion et de réforme pour l'avenir se sont dégagés du large processus de consultations mis en œuvre à l'échelle internationale en 2014 et en 2015.

Huit consultations régionales et près d'une dizaine de consultations thématiques ont permis de faire ressortir des propositions émanant de tous les acteurs et de déterminer les grandes lignes des principaux enjeux thématiques du Sommet d'Istanbul.

La France, qui a participé à la consultation organisée pour l'Europe à Budapest les 3 et 4 février 2015 et à la consultation globale de Genève du 14 au 16 octobre 2015, a exposé ses attentes et recommandations dans un non-papier largement diffusé. Elle a notamment mis l'accent sur les priorités suivantes :

- promouvoir le respect des principes du droit international humanitaire et de l'action humanitaire en évitant tout affaiblissement ou remise en cause ;

- trouver les moyens d'approfondir les pistes de financement innovantes ;

- répondre aux principaux défis de l'action humanitaire en rendant le système plus efficace et opérationnel (efficacité de l'aide, innovation, coordination, accès) ;

- promouvoir les compétences des acteurs humanitaires français et des entreprises françaises.

Le CDCS a organisé en février 2016 la 3<sup>e</sup> édition de la Conférence nationale humanitaire, qui a permis de rassembler l'ensemble des acteurs humanitaires français autour d'une réflexion sur l'avenir de l'action humanitaire et de sensibiliser nos politiques et nos partenaires aux enjeux du Sommet d'Istanbul. Un comité de pilotage associant Coordination SUD, les représentants des ONG humanitaires et des fondations s'est réuni régulièrement pour préparer cet événement en lien avec le groupe de concertation humanitaire.



Troisième Conférence nationale humanitaire, mars 2016 © Coordination SUD

# L'appui au développement d'une capacité française de réflexion sur les questions humanitaires

## *Consolidation des partenariats existants : Groupe URD*

En juin 2014, la convention pluriannuelle de partenariat stratégique et financier entre le MAEDI, l'Agence française de développement (AFD) et le Groupe URD (urgence-réhabilitation-développement) a été renouvelée pour la période 2014-2017. Ce partenariat, initié en 2011, s'est élargi avec la participation de la DGM. Il a pour objectif de permettre le développement d'une capacité française de réflexion (think tank) sur l'humanitaire et la reconstruction postcrise au sein de l'URD et au bénéfice de tous les acteurs humanitaires nationaux. Le financement public soutient ainsi la réalisation de divers travaux méthodologiques ou d'évaluation sur le lien urgence-réhabilitation-développement et sur les interventions postcrise. Il permet également la diffusion de l'expertise française lors des nombreuses réunions internationales portant sur les questions humanitaires. Ces contributions nourrissent la

réflexion du ministère et de l'AFD ainsi que des ONG humanitaires. Elles alimentent les formations dispensées par l'URD dans le cadre de la convention de partenariat, à destination notamment des correspondants humanitaires présents dans chaque ambassade.

Par ailleurs, le concours de l'URD, qui avait participé à la préparation de la Deuxième Conférence nationale humanitaire en 2014, a été de nouveau sollicité pour l'organisation de la Troisième Conférence nationale humanitaire organisée le 23 février 2016.

## *Fonds Croix-Rouge*

Le Fonds créé à l'initiative de la Croix-Rouge française a pour objet de contribuer à la réflexion scientifique et universitaire sur les questions humanitaires. Il apporte son appui à des programmes de recherche des centres scientifiques du Sud ainsi qu'aux initiatives de valorisation et de diffusion de la recherche francophone et de développement d'espaces de débats entre Nord et Sud.

Le Fonds initie et promeut une recherche francophone multipolaire en mettant en œuvre :

- des financements de bourses postdoctorales et de projets de recherche (prioritairement dans les pays du Sud) ;
- des séminaires interactifs dans les pays prioritaires de recherche (entre 6 et 10 chaque année) ;
- des communications scientifiques sur divers supports (revues scientifiques, ouvrages) ;
- un programme de sensibilisation à la recherche comprenant l'attribution de deux prix de recherche par an ;
- des innovations sur les thèmes de la formation et de l'enseignement supérieur.

Une convention de partenariat a été signée en 2014 entre la Croix-Rouge française et le Centre de crise et de soutien, afin d'appuyer le développement et la valorisation d'espaces de réflexion entre pays francophones en 2014 et 2015. Une attention particulière est portée aux thèmes des mutations humanitaires et de l'éthique.

## Les nouveaux partenariats

### *Les collectivités territoriales*

#### **Présentation du FACECO**

Depuis 2013, le MAEDI s'est doté d'un fonds de concours permanent pour l'action extérieure des collectivités territoriales, le FACECO, au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires et qui est géré par le Centre de crise et de soutien. Ce fonds a pour objectif de permettre à toutes les collectivités territoriales françaises, quels que soient leur taille et leurs moyens financiers de contribuer à une réponse d'urgence efficace et pertinente grâce à la mutualisation des financements et des expertises.

Il existait auparavant (depuis 1999) un fonds de concours intitulé « Contributions de tiers au profit de l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits à l'étranger » auquel pouvaient contribuer les collectivités territoriales

lors de catastrophes naturelles en particulier. Il a été utilisé lors du tsunami de 2004 en Asie et du tremblement de terre en Haïti en 2010.

Pour les crises humanitaires les plus importantes et à fort impact au sein de la communauté française, des appels à contribution sont lancés par le ministre des Affaires étrangères et du Développement international pour inviter les collectivités à joindre leurs moyens à ceux de l'État afin de financer des projets d'urgence mis en œuvre principalement par des ONG françaises. En 2015, deux appels à contribution ont été lancés : pour le camp de déplacés de Bardarash en Irak (en association avec les financements du CDCS et des fondations d'entreprises) et pour le soutien aux victimes de crimes de nature religieuse ou ethnique au Moyen-Orient.

Parallèlement, la Mission pour l'action humanitaire identifie les besoins prioritaires pour chaque crise sur la base des évaluations de terrain des agences des Nations unies et de l'Union européenne. Elle sélectionne les projets en s'appuyant notamment sur les compétences de ses postes diplomatiques et consulaires et celles du Département.

Les projets font alors l'objet d'un cofinancement indifférencié du FUH du MAEDI et des collectivités dont les apports ont été regroupés au sein du FACECO.

L'utilisation des ressources fait l'objet d'une traçabilité précise, comme l'ensemble des fonds publics gérés par le MAEDI. Les élus sont tenus informés de l'affectation des contributions et des résultats et impacts des projets financés au travers de compte rendu d'exécution techniques et financiers, et de fiches

d'information sur les projets. Lors d'une crise soudaine, les projets sont sélectionnés par le CDCS en fonction des besoins recensés et en étroite coopération avec les collectivités territoriales contributrices, comme ce fut le cas, par exemple, pour le tremblement de terre au Népal. Ces financements viennent en complément des financements du MAEDI tels ceux provenant du FUH, les crédits de sortie de crise, et de fonds ciblés comme le fonds pour les victimes de violences ethniques ou religieuses.

### Contributions au FACECO

#### En 2013 et 2014

En 2013, le fonds a été doté de 370 000 euros, dont 334 000 euros en faveur de projets aux Philippines ; en 2014, le FACECO a collecté 442 600 euros qui ont permis de financer des projets aux Philippines, en Irak et sur les Territoires palestiniens.

#### En 2015

Les contributions des collectivités territoriales s'élèvent à 615 000 euros. Ces contributions ont été fléchées sur des projets liés aux crises à Madagascar (à la suite des inondations au nord de l'île) et au tremblement de terre au Népal (déblaiements, construction d'une école). Plusieurs collectivités territoriales ont aussi répondu à l'appel à contribution lancé par le Ministre lors de la Conférence sur les victimes de crimes ethniques et religieux au Moyen-Orient (8 septembre 2015) : la région Midi Pyrénées (200 000 euros), la région PACA (180 000 euros), le conseil général de Haute-Garonne (100 000 euros), la Ville de Paris (50 000 euros). Ces contributions, ajoutées aux 5 millions d'euros programmés par le MAEDI sur 2015, ont permis de soutenir des actions en Syrie (soutien au fonctionnement d'un hôpital et d'une maternité), dans le camp de Bardarash en Irak qui accueille une population de la minorité shabak (eau et assainissement, construction d'écoles), au Liban (formation de femmes syriennes et libanaises).

À souligner que, sous l'impulsion du conseil général de la Haute-Garonne, de petites communes du département ont pu contribuer aux actions en faveur des minorités en Syrie.

### Perspectives pour 2016

L'appel en faveur des minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient a été renouvelé début 2016 afin d'inciter les collectivités à se joindre aux efforts du MAEDI (5 millions d'euros).

Le FACECO souffre à la fois des délais de mobilisation des budgets (procédure de vote en assemblée et délais d'instruction des propositions de financement) et de la réduction des fonds alloués à la coopération internationale par les collectivités. Le MAEDI poursuit sa mobilisation autour du FACECO. Dans le cadre de l'appui aux victimes de violences religieuses et ethniques au Moyen-Orient, il recherche des financements autour de plusieurs projets : appui psychosocial dans le camp de Bardarash (Kurdistan irakien) pour la mise en place notamment d'une médiathèque (Idea Box de l'ONG Bibliothèques sans frontières) ; assainissement du camp et mise en œuvre d'un procédé écologique de traitement des eaux usées. D'autres projets (écoles, centres de santé, animation sociale et protection des mineurs, logements, etc.) en Syrie, en Jordanie, au Liban, en Irak, en Grèce sont en instruction et pourraient susciter l'intérêt des collectivités.

### Entreprises et partenariats privés

Les entreprises et les fondations d'entreprise françaises consacrent chaque année 224 millions d'euros à la solidarité internationale, dont une part est destinée à des interventions d'urgence en réponse à des crises humanitaires. Cette mobilisation croissante du secteur privé a été encouragée lors du Sommet humanitaire mondial organisé par les Nations unies à Istanbul les 23 et 24 mai 2016. Dès 2014, le MAEDI avait décidé d'appuyer les efforts du secteur privé en mettant à sa disposition ses moyens d'analyse des crises et de coordination, suivi et évaluation sur le terrain des actions entreprises. Six conventions de partenariat sont aujourd'hui effectives entre le CDCS et les fondations Airbus Helicopters, Veolia, EDF, Terre plurielle (Bouygues Construction), Lafarge et l'entreprise Nutriset. D'autres conventions sont en préparation. Grâce à ces accords non juridiquement contraignants, les entreprises ou les fondations peuvent mettre à la disposition

du CDCS des moyens financiers (au travers d'un fonds de concours), matériels ou de l'expertise technique en vue de répondre à une crise humanitaire communément identifiée. Le CDCS et les correspondants humanitaires dans les ambassades assurent le suivi et la bonne utilisation des moyens mis à disposition, le plus souvent en lien avec les représentants locaux des fondations ou des entreprises participantes. Ils veillent aussi à la juste valorisation de ces contributions tant localement qu'au niveau français ou international.

### Le camp de Bardarash

L'année 2015 a été l'occasion de renforcer le partenariat multiacteur, que ce soit dans le cadre de crises soudaines ou de projets plus structurants. C'est dans ce second cas de figure que le mécénat d'entreprise a pu s'exprimer pleinement : à travers la mise à disposition d'expertise et de matériel ou par le biais d'un soutien financier. Plusieurs entreprises contribuent actuellement à la réhabilitation du camp de Bardarash, dans le Kurdistan irakien, qui regroupe plus de 10 000 personnes déplacées issues de la minorité shabak : la fondation Veolia a fourni du matériel de traitement et de distribution de l'eau ; la fondation EDF et l'ONG Électriciens sans frontières ont mis à disposition une expertise et du matériel afin d'améliorer l'approvisionnement en électricité ; la fondation Suez, en collaboration avec Aquassistance,



L'école de Bardarash (Kurdistan irakien) : un exemple de partenariat multiacteur © MAEDI

apporte un appui technique et financier à l'ONG Première Urgence Internationale en matière d'assainissement ; la fondation Mérieux équipe le laboratoire du dispensaire ; le groupe Lafarge-Holcim a été au cœur du projet de construction de deux écoles, etc. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche de partenariat multiacteur puisqu'il mobilise aussi des financements de l'État, des collectivités territoriales (conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et Mairie de Paris) et des acteurs locaux (Fondation Barzani).

Ces collaborations attestent de la réalité de nouvelles formes de financement de l'action humanitaire, thème lui aussi abordé lors du Sommet humanitaire mondial. Elles contribuent aussi à la promotion de l'expertise française dans les pays en crise sous le label unique « Action humanitaire France ».

### Le transport aérien au service de l'humanitaire

Bien souvent, la disponibilité de moyens de transport s'avère déterminante pour répondre aux urgences en cas de catastrophes naturelles. Le partenariat noué avec la fondation Airbus Helicopters a permis de répondre au manque de vecteurs aériens au Chili (glissements de terrain), qui a bénéficié de 12 heures de vol d'hélicoptère mis à disposition par la fondation, au Vanuatu, frappé par le cyclone *Pam*, et pour lequel 18 heures de vol ont permis l'acheminement de vivres, de médicaments et de personnel humanitaire.

Enfin, dès les premières heures après les séismes qui ont durement affecté le Népal, la fondation Airbus a mis à la disposition du CDCS un Airbus A350 et un équipage volontaire qui ont pu acheminer les premières aides françaises et des équipes de secouristes et, au retour, de transporter les Français souhaitant être rapatriés sur la métropole.

### L'entreprise au service de l'innovation humanitaire

Le MAEDI met en place des partenariats avec les entreprises ou leurs fondations autour des questions liées à l'innovation dans le secteur humanitaire. L'évolution et la multiplication des crises, l'émergence de nouveaux acteurs ou de nouveaux besoins, les contraintes sécuritaires et budgétaires conduisent



Un hélicoptère mis à la disposition du CDCS par la fondation Airbus Helicopters affrété après le passage du typhon *Haiyan* aux Philippines (2013) ©MAEDI

à développer une offre humanitaire renouvelée, des modes de financement novateurs et des processus innovants de mise en œuvre de l'aide. Comme il l'avait fait en 2014, le MAEDI a poursuivi sa concertation avec les cellules innovations des diverses agences humanitaires (HCR, PAM, FAO et CICR) afin d'identifier les besoins et de faciliter les contacts avec les entreprises françaises porteuses d'innovations technologiques.

La participation du CDCS au salon de l'humanitaire de Dubaï, en mars 2015, répondait à cette même logique de faire

connaître les solutions innovantes des partenaires français pour répondre aux urgences humanitaires. Pour cela, il a associé sur un stand commun pouvoirs publics, ONG, entreprises et fondations d'entreprises. L'intérêt porté par les ONG et les entreprises pour cette opportunité d'échanges entre interlocuteurs français, onusiens et moyen-orientaux sur les questions humanitaires et d'innovation a conduit le CDCS à renouveler sa participation au salon de mars 2016 en doublant son espace de présentation.



La délégation française devant le Pavillon France au 12<sup>e</sup> Dubai International Humanitarian Aid & Development (DIHAD) en mars 2015 ©MAEDI

# RAPPORT FINANCIER DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE EN 2015 : BILAN DU FONDS D'URGENCE HUMANITAIRE (FUH)

## Bilan global : la dépense finale atteint 44 % de la dotation initiale

La mission pour l'action humanitaire du CDCS dispose, pour financer son action humanitaire d'urgence, du FUH.

**En 2015, le total des dépenses engagées sur le FUH s'est élevé à 14 448 830<sup>1</sup> euros, pour une dotation initiale de 10 028 000 euros, soit une augmentation de 44 % par rapport aux crédits inscrits en loi de finances initiale.** Cela s'explique notamment par les abondements exceptionnels en crédits de sortie de crise et notamment la mise en place de

l'enveloppe « Fonds minorités », qui ont permis de répondre aux demandes d'aide pour l'Irak et la Syrie, dans un contexte d'aggravation des menaces pesant sur les minorités ethniques et religieuses. À noter également la forte mobilisation des collectivités locales, qui s'est traduite par des abondements sur le fonds de concours qui leur est dédié (FACECO).

<sup>1</sup> Incluant les dépenses financées par les ordres de virement interministériels, abondements, reports de crédits 2014 et frais de représentation.

## Analyse de l'utilisation des fonds par types de crise

En 2015, si on excepte les opérations d'urgence menées à Madagascar et au Népal, dues respectivement à la tempête tropicale Chedza et aux séismes survenus les 25 avril et 12 mai, le reste des crédits a été engagé en réponse aux urgences durables. Par ailleurs, 1,4 % du budget a été consacré à la valorisation de l'expertise française dans le domaine de l'action humanitaire (le CDCS a participé au DIHAD accompagné d'ONG et d'entreprises disposant d'un savoir-faire innovant), ainsi qu'à la structuration de la réflexion stratégique française autour de l'évolution des problématiques humanitaires. Outre les travaux menés par le Groupe URD avec son soutien, le MAEDI a ainsi organisé une conférence sur les dérèglements climatiques et l'action humanitaire le 9 septembre.



Intervention du directeur du Centre de crise et de soutien, Patrice Paoli, lors de la conférence Dérèglements climatiques et crises humanitaires : comprendre et agir (septembre 2015) © MAEDI

## Poids des principales crises dans le FUH et détails\*

Montants en euros	Crise syrienne	Crise irakienne	République centrafricaine	Lac Tchad	Territoires palestiniens	Autres crises et dépenses	Total
Interventions d'État	1 519 789	223 368				1 144 669	2 887 826 *
Versements OI	500 000	1 310 000		795 000		200 000	2 805 000
Délégations	106 495					45 778	152 273
Subventions ONG	3 050 257	2 439 000	1 150 000	550 000	400 000	1 014 474	8 603 731
<b>Total</b>	<b>5 176 541</b>	<b>3 972 368</b>	<b>1 150 000</b>	<b>1 345 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 404 921</b>	<b>14 448 830</b>
<b>% crédits du FUH</b>	<b>36 %</b>	<b>27 %</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>	<b>3 %</b>	<b>17 %</b>	<b>100 %</b>

\* Inclut les frais de mission, non mentionnés dans la répartition par crise.

## Analyse par zones d'intervention

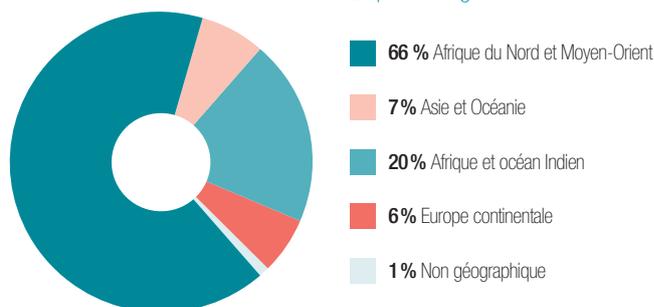
66% des crédits du FUH ont été affectés en 2015 au Moyen-Orient afin de faire face aux urgences humanitaires de grande ampleur qui perdurent dans la région : crises syrienne et irakienne, destructions massives dans les Territoires palestiniens.

### Répartition géographique des dépenses du FUH

En euros

	Montant
Afrique du Nord et Moyen-Orient	9 597 583 €
Asie et Océanie	986 690 €
Afrique et océan Indien	2 844 481 €
Europe continentale	814 596 €
Non géographique	205 480 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 448 830 €</b>

En pourcentage



## Analyse par types d'intervention

La réponse de l'État à une crise humanitaire dépend bien sûr de sa nature. La veille humanitaire assurée au MAEDI permet de définir les modalités d'intervention les mieux adaptées au contexte de la crise. Le CDCS dispose de plusieurs leviers d'intervention. Il agit soit directement avec les moyens de l'État, soit par l'intermédiaire de partenaires disposant des capacités humaines et logistiques adéquates (ONG et organisations humanitaires internationales), soit enfin en déléguant des crédits aux postes du réseau diplomatique français afin, le plus souvent, de leur permettre de financer les projets d'ONG locales.

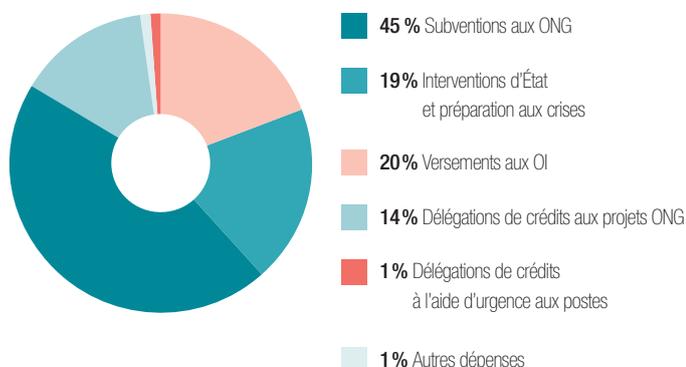
### Répartition des dépenses du FUH par types d'intervention

En euros

Interventions d'État et préparation aux crises	Versements aux OI	Subventions aux ONG	Délégations de crédits aux projets ONG	Délégations de crédits à l'aide d'urgence aux postes	Autres dépenses*	Total
2 769 919 €	2 805 000 €	6 553 474 €	2 050 257 €	152 273 €	117 907 €	14 448 830 €

\* Voyages et missions

En pourcentage



- Les interventions d'État et la préparation aux crises incluent l'envoi de matériels et/ou de personnels sur le terrain. Elles comprennent aussi le réassortiment des stocks de l'ESOL.
- Les versements aux organisations internationales ont concerné les agences humanitaires onusiennes ainsi que le CICR.
- L'aide financière aux projets des associations de la société civile prend la forme de délégations de crédits aux ambassades lorsqu'il s'agit d'une association de droit local, ou de subventions lorsque l'association dispose d'une raison sociale en France.
- Les délégations de crédit représentent 1% du montant du FUH pour ce qui concerne les aides d'urgence aux postes.

En 2015, il a été procédé à 22 délégations de crédits à destination de 8 postes pour un montant total de 2 202 530 euros.

## Analyse des subventions aux ONG

Les financements accordés aux ONG sous forme de subvention directe ou de délégation de crédits aux postes en vue d'un appui à une ONG locale ont représenté près de 59 % du FUH en 2015. La proportion des délégations de crédit reste stable : elle représentait 14 % du FUH en 2015 contre 11 % en 2014.

### Poids relatif des subventions aux ONG dans le FUH depuis 2003

Année	Montant FUH	Total des subventions aux ONG	Pourcentage	Total des délégations de crédits	Pourcentage	Cumul pourcentages
2015	14 448 830 €	6 553 474 €	45	2 050 257 €	14	59
2014	15 195 700 €	8 643 974 €	57	1 604 881 €	11	68
2013	11 939 634 €	5 619 974 €	47	1 039 000 €	9	56
2012	15 470 402 €	5 585 466 €	38	879 751 €	5	43
2011	35 306 611 €	6 202 532 €	17	1 274 414 €	4	21
2010	15 240 138 €	8 567 348 €	56	1 014 633,65 €	7	63
2009	12 216 468 €	4 012 782 €	33	796 452 €	7	40
2008	9 767 822 €	4 356 719 €	45	2 763 635 €	28	73
2007	9 489 750 €	7 542 19 €	79	1 548 659 €	16	95
2006	12 641 644 €	9 228 606 €	73	2 280 915 €	18	91
2005	14 569 121 €	5 282 963 €	36	1 467 212 €	10	46

## Répartition des subventions aux ONG par zones

### Répartition des subventions par pays

Pays	ONG	Montant
Balkans	Médecins du monde (MDM)	200 000 €
Cameroun	ALIMA	150 000 €
Cameroun	Croix-Rouge française (CRF)	400 000 €
Irak	(voir tableau ci-après)	
Iran	Chaîne de l'espoir	48 674 €
Madagascar	CRF	25 800 €
Madagascar	SOS Villages d'enfants	220 000 €
Népal	Fondation Architectes de l'urgence	100 000 €
Non géographique	Groupe URD	20 000 €
République centrafricaine	ALIMA	200 000 €
République centrafricaine	Première Urgence Internationale (PUI)	400 000 €
République centrafricaine	Secours catholique	100 000 €
Syrie	(voir tableau ci-après)	
Territoires palestiniens	Action contre la faim	100 000 €
Territoires palestiniens	MDM	200 000 €
Territoires palestiniens	Secours islamique France	100 000 €
Ukraine	CRF	200 000 €
Ukraine	PUI	200 000 €

Pour la Syrie et l'Irak, la Mission pour l'action humanitaire a soutenu à la fois les projets des ONG internationales et ceux proposés par des organisations locales bénéficiant d'une bonne implantation sur leur terrain d'intervention.

## Répartition des financements aux ONG sur la crise syrienne

	Opérateur	Montant	Description du projet
SYRIE	<b>ONG internationales</b>		
	Solidarités International	250 000 €	Programme « argent contre travail » dans le gouvernorat d'Alep
	MEDINA	100 000 €	Soutien au fonctionnement d'une maternité dans le gouvernorat d'Alep
	<b>Réseaux de médecins syriens</b>		
	Comité d'aide au peuple syrien	100 000 €	Renforcement des structures médicales à Alep, en lien avec le comité médical du conseil local de la ville
	Urgence Solidarité Syrie (SUHA)	150 000 €	Achat et distribution de lait maternisé au nord et au sud de la Syrie
	<b>ONG locales/conseils locaux</b>		
	Unité de coordination des aides (ACU) de la Coalition syrienne	41 100 €	Fourniture de combustible de chauffage et de matériel d'isolation pour les tentes de déplacés dans les gouvernorats d'Alep et d'Idlib
	Conseil local de Daraya	350 000 €	Projet de maintien des services publics, soutien à la défense civile et fonctionnement de l'hôpital de la ville de Daraya.
	EMEL - Relief	87 500 €	Réhabilitation et fonctionnement du dispensaire de la ville de Menagh, dans le gouvernorat d'Alep
	Association des comités locaux de coordination	155 730 €	Renouvellement de notre soutien à l'hôpital de Mohassan
	Unité de coordination des aides (ACU) de la Coalition syrienne	53 760 €	Soutien aux Casques blancs d'Idlib
Basma wa Zaytouna / Casques blancs syriens	50 000 €	Achat de tentes et de paniers alimentaires pour les populations fuyant la localité de Mhein, au sud-est de Homs.	
<b>Total</b>	<b>1 338 090 €</b>		
LIBAN	Bachaer	35 000 €	Fonctionnement d'une clinique orthopédique dans la ville de Tripoli.
	Acted	150 000 €	Renforcement de capacités et de la protection des femmes vulnérables (syriennes et libanaises) à travers des programmes de formation professionnelle - district de Jbeil, mont Liban
	Hamap	100 000 €	Aménagement et équipement d'un service de soins intensifs pédiatrique pour l'hôpital Notre-Dame-de-la- Paix, dans la région de l'Akkar
	Amel	141 027 €	Soutien à une clinique mobile dans le nord de la Bekaa
	IECD	150 000 €	Soutien à l'école d'Al Qaa pour les réfugiés syriens, dans le nord de la Bekaa
	Sœurs du Bon Pasteur	70 000 €	Fonctionnement du dispensaire Saint-Antoine, dans la banlieue de Beyrouth
	Women Now	70 000 €	Ateliers de formation professionnelle, de soutien éducatif et d'activités psychosociales pour des femmes syriennes réfugiées
	IDRAAC	185 000 €	Soutien en santé mentale au profit de la communauté assyrienne syrienne réfugiée au Liban
	Tahaddi /Apprentis d'Auteuil	306 000 €	Promotion de la cohésion sociale entre communautés vulnérables libanaises et syriennes grâce à des actions éducatives et sociales au Liban
	CCFD/Ninurta	300 000 €	Projet générateur de revenus, de protection et de lien social pour les femmes vulnérables, réfugiés syriennes et libanaises
	<b>Total</b>	<b>1 507 027 €</b>	
JORDANIE	Première Urgence International	200 000 €	Protection et assistance humanitaire d'urgence pour les populations vulnérables affectées par la crise syrienne dans les gouvernorats d'Amman, de Jerash, de Balqa et de Zarqa
	Handicap International	100 000 €	Intervention d'urgence pour les personnes blessées et/ou en situation de handicap affectées par la crise syrienne en Jordanie et leurs familles
	<b>Total</b>	<b>300 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 145 117 €</b>		

## Répartition des financements aux ONG sur la crise irakienne

Opérateur	Montant	Description du projet
Médecins du monde	700 000 €	Soutien médical d'urgence aux populations déplacées dans les régions de Dohuk et de Ninewa
Shennong & Avicenne	150 000 €	Mise en place de cliniques mobiles dans les gouvernorats d'Erbil et de Dohuk
Première Urgence Internationale	750 000 €	Projet de réhabilitation du camp de Bardarash : soutien aux activités WASH et santé
Mission Enfance	355 000 €	Construction d'une école dans le camp de Bardarash
Œuvre d'Orient	484 000 €	Aménagement d'appartements pour les communautés chrétiennes déplacées dans le centre commercial de Nishtiman, à Erbil
<b>TOTAL</b>	<b>2 439 000</b>	

## Répartition des subventions par ONG

### Répartition et évolution des subventions par ONG 2014-2015

ONG	2014		2015	
	Nombre de projets	Total	Nombre de projets	Total
ACF	2	300 000 €	1	100 000 €
ACTED	2	350 000 €	1	150 000 €
CARE	1	300 000 €		
Croix-Rouge française	5	925 000 €	3	625 800
Handicap International	2	366 275 €	1	100 000 €
Médecins du monde	4	925 000 €	4	1 100 000 €
Première Urgence Internationale	4	1 146 782 €	5	1 550 000 €
Secours catholique français	2	550 000 €	1	100 000 €
Secours islamique France	3	433 531 €	1	100 000 €
Solidarités International			1	250 000 €
Triangle Génération Humanitaire	3	420 000 €		
Autres	15	2 812 386 €	17	2 477 674 €
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>8 518 974 €</b>	<b>35</b>	<b>6 553 474 €</b>

## Liste des projets subventionnés pour l'année 2014

Pays	ONG	Thématique	Intitulé projet	Montant de la subvention
Balkans	Médecins du monde (MDM)	soins médicaux	Soutien médical d'urgence aux migrants en situation de vulnérabilité en Croatie, en Slovénie et en Bulgarie	200 000 €
Cameroun	ALIMA	soins médicaux	Appui à la prise en charge médicale de la malnutrition aiguë sévère des enfants de moins de 5 ans au nord du Cameroun	150 000 €
Cameroun	Croix-Rouge française (CRF)	soins médicaux	Programme d'urgence pour l'accès aux soins de qualité en faveur des femmes et des enfants	400 000 €
Irak	MDM	soins médicaux	Fourniture de services de soins de santé primaire aux déplacés internes et communautés d'accueil	300 000 €
Irak	MDM	soins médicaux	Soutien médical aux populations affectées par la crise en Irak	400 000 €
Irak	Mission Enfance	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Assistance humanitaire aux enfants déplacés issus de la minorité shabak, relocalisés dans le district de Bardarash, gouvernorat de Dohuk, Kurdistan irakien	355 000 €
Irak	Œuvre d'Orient	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Relogement en urgence des minorités déplacées au Kurdistan irakien.	484 000 €
Irak	Première Urgence International (PUI)	soins médicaux	Assistance humanitaire aux personnes déplacées relocalisées dans le district de Bardarash	500 000 €
Irak	PUI	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Favoriser l'accès aux services essentiels – eau, hygiène et assainissement – aux populations déplacées du camp de Bardarash	250 000 €
Irak	Shenong & Avicenne	soins médicaux	Aide médicalisée aux minorités réfugiées et déplacées au Kurdistan irakien	150 000 €
Iran	Chaîne de l'espoir	soins médicaux	Aide pédiatrique d'urgence aux enfants iraniens	48 674 €
Jordanie	Handicap International	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Intervention d'urgence pour les personnes blessées et/ou en situation de handicap affectées par la crise syrienne – et leur famille	100 000 €
Jordanie	PUI	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Protection et assistance humanitaire d'urgence pour les populations vulnérables affectées par la crise syrienne en Jordanie	200 000 €
Liban	ACTED	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Autonomisation des femmes vulnérables dans le district de Jbeil à travers un soutien en matière de protection et d'apprentissage de compétences pratiques.	150 000 €
Liban	CCFD	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Renforcement des capacités et protection des femmes vulnérables, libanaises et réfugiées, au Liban	300 000 €
Liban	HAMAP	soins médicaux	Aménagement et équipement d'un hôpital	100 000 €
Madagascar	CRF	préparation aux crises	Projet de réapprovisionnement des stocks de la PIROI	25 800 €
Madagascar	SOS Villages d'enfants	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Crise alimentaire dans le sud de Madagascar : soutien aux populations vulnérables	220 000 €
Népal	Architectes de l'urgence	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Reconstruction de l'école Nava Prativa dans le district népalais de Kavre	100 000 €
Non géographique	Groupe URD	soutien à la recherche	Poursuite des recherches opérationnelles sur les pratiques des acteurs humanitaires. Convention pluriannuelle (2 <sup>e</sup> tranche)	20 000 €
République centrafricaine	ALIMA	soins médicaux	Intervention médicale d'urgence dans la préfecture de la Lobaye	200 000 €

Pays	ONG	Thématique	Intitulé projet	Montant de la subvention
République centrafricaine	PUI	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Appui au retour des personnes déplacées internes du site de M'Poko (Bangui) et soutien des personnes vulnérables restées dans les quartiers ciblés pour la reconstruction de leurs maisons	400 000 €
République centrafricaine	Secours catholique français	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Appui aux populations déplacées de Bangui affectées par la crise en République centrafricaine	100 000 €
Syrie	Comité d'aide au peuple syrien (COMSYR57)	soins médicaux	Assistance médicale d'urgence aux populations victimes du conflit en Syrie	100 000 €
Syrie	MEDINA	soins médicaux	Appui médical aux victimes civiles du conflit syrien. Développement et accompagnement d'une maternité de proximité dans la banlieue ouest d'Alep.	100 000 €
Syrie	Solidarités International	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Programme d'aide d'urgence aux populations les plus vulnérables affectées par la crise syrienne	250 000 €
Syrie	SUHA - Urgence Solidarité Syrie	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Aide aux déplacés syriens dans les gouvernorats syriens de Derra et Quneitra	100 000 €
Syrie	SUHA - Urgence Solidarité Syrie	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Reconstitution des stocks d'urgence de lait maternisé à destination des populations victimes du conflit en Syrie.	50 000 €
Territoires palestiniens	ACF	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Protection des communautés les plus vulnérables dans le sud de la Cisjordanie en facilitant l'accès aux services de base	100 000 €
Territoires palestiniens	MDM	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Protection des communautés vulnérables du nord de la Cisjordanie victimes du conflit israélo-palestinien	200 000 €
Territoires palestiniens	Secours islamique France	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Constitution d'un stock de contingence dans la bande de Gaza	100 000 €
Ukraine	CRF	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Appui aux personnes vulnérables des villes de Zaporizha et Melitopol	200 000 €
Ukraine	PUI	aide alimentaire, abris et moyens de subsistance	Aide d'urgence au profit des populations affectées par le conflit de l'est de l'Ukraine	200 000 €



[diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr)

—  
**Ministère des Affaires étrangères  
et du Développement international**  
Centre de crise et de soutien  
37, quai d'Orsay  
75351 Paris